

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëticia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGIGNARD et Monsieur Thierry MARQUIS

ABSENTS : Madame Léa GUILLET, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	26
Votants	26

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

DCM n°092/2024 - 1.1.7

Projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY - mission de maîtrise d'œuvre - avenant 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération numéro 184/2023 en date du 19 septembre 2023, le conseil municipal a attribué au cabinet IPH de CESSON-SÉVIGNÉ (35) le marché public de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY pour un montant total de 62 250,00 euros HT, soit 74 700,00 euros TTC.

Compte tenu de l'importance du chantier de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY et de la spécificité d'une conduite de travaux en site occupé, il est souhaité compléter les missions confiées au cabinet IPH par une mission dite « OPC » pour l'ordonnancement, le pilotage et la coordination de chantier. Ce besoin a été formulé dans le cadre du suivi de cette opération par Monsieur le Maire et Monsieur COUTY, adjoint au patrimoine.

Un devis a été proposé par le cabinet IPH le 09 janvier 2024 pour un montant de 11 250,00 euros HT, soit 13 500,00 euros TTC.

Le 09 avril 2024, les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » ont émis un avis favorable à la conclusion de l'avenant 1, avenant dont les termes sont les suivants :

Montant HT initial du marché	Objet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Montant TTC de l'avenant	Nouveau montant HT du marché	Impact financier cumulé en %
62 250,00 euros	Mission OPC	11 250,00 euros	13 500,00 euros	73 500,00 euros	+ 18,07 %

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Vu la délibération numéro 184/2023 en date du 19 septembre 2023 attribuant le marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY au cabinet IPH,

Considérant l'avis favorable des membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » réunis le 09 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

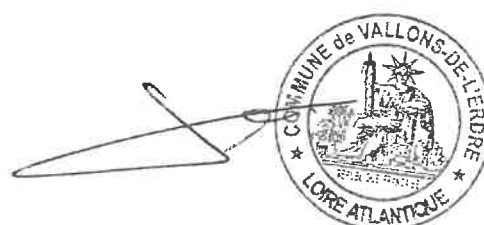
- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 1 présenté par le cabinet IPH de CESSON-SÉVIGNÉ (35) pour un montant de 11 250,00 euros HT, soit 13 500,00 euros TTC ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de cet avenant sont ouverts sur le compte 2031-5406 du budget 2024 de la commune.

Délibération publiée le 19 avril 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Stéphane TRÉBOUVIL**



Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
ID : 044-200078079-20240416-DCM_092_2024-DE